

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2023

---

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 452

présenté par  
M. Warsmann

-----

**ARTICLE 2**

I. – À l’alinéa 12, substituer aux mots :

« peuvent être »

le mot :

« sont ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« , soit à la demande de l’un d’eux, soit à l’initiative du Maire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s’agit de rendre l’échange de données effectives dès lors qu’une demande est présentée et non de le limiter à une simple possibilité.